



Konkurse - Faillites - Fallimenti

GE

1. Débitrice: **BC PROMOTION SA**, Chemin des Merles 9,
1213 Onex
2. Déclaration de faillite: 09.03.2017
3. Suspension de faillite: 19.04.2018
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 11.05.2018
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** Toute personne susceptible d'exiger l'application de l'article 230a LP devra s'annoncer, par écrit, à l'office des faillites, dans le même délai précité.

Pour tout renseignement:
Groupe 6 + 41 22 3888906
F20170477

Office des faillites
1208 Genève

04192131

